



Ordonnance de télécom CRTC 2005-297

Ottawa, le 15 août 2005

Le Conseil **approuve de manière définitive** les ententes suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Call-Net Communications Inc./MTS Allstream Inc.	Entente cadre d'interconnexion pour les ESLC-ESI	8340-C43-200508525	le 13 juillet 2005
TELUS Communications Inc./Vidéotron Télécom ltée	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-T42-200508591	le 14 juillet 2005

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>